



Résolution 226 (1962)¹

Avis sur la Rés 26/1962 de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux sur le recrutement des donneurs de sang

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant sa [Résolution 212](#), relative à l'amélioration de recrutement des donneurs de sang dans certaines régions des pays membres ;

Considérant la [Résolution 26 \(1962\)](#) de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux relative à cette question ;

Vu l'article 1er (b), deuxième alinéa, de la Charte de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux

Exprime sa satisfaction de l'accueil réservé par la 4e Session de la Conférence à l'appel lancé par l'Assemblée aux autorités communales et régionales des pays membres et aux différents organismes qui les représentent à l'échelon national ou européen pour l'organisation d'une campagne de propagande en vue de développer les collectes de sang ;

Se félicite tout particulièrement des dispositions arrêtées par cette résolution et des directives formulées à l'adresse des autorités régionales et locales intéressées ;

Exprime le souhait que le comité permanent de la Conférence puisse prendre d'urgence les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de ces dispositions et à l'exécution de ces directives.

1. Discussion par l'Assemblée le 20 septembre 1962 (10e séance) (voir [Doc. 1481](#), rapport de la commission des Pouvoirs locaux). Texte adopté par l'Assemblée le 20 septembre 1962 (10e séance).

